



Paris, le 15 décembre 2021

Elections DDETS/PP du 14 décembre : La place de Force Ouvrière confortée en DDI pour relever les enjeux ensemble !

La mise en place précipitée au 1er avril 2021 (date symbolique!) des DDETS et DDETSPP, en pleine crise sanitaire, a entraîné l'organisation d'élections intermédiaires pour recomposer les instances locales de dialogue social. Si la durée de vie de ces instances peut apparaître comme limitée (renouvellement général au niveau de la Fonction Publique fin 2022), leur bon fonctionnement au cours de l'année 2022 s'avère d'autant plus important que celui de vos directions est encore bien instable.

Et cela, les agents des DDETS/PP l'ont bien compris en participant massivement au scrutin physique du 14 décembre (plus de 76 % de taux de participation), en dépit du contexte sanitaire (les promoteurs du vote électronique en seront pour leurs frais...).

Force Ouvrière, remercie l'ensemble des électeurs qui ont porté leurs suffrages sur nos listes et sigles, consolidant notre ancrage local et national pour défendre vos missions, vos droits et vos conditions de travail.

Sur la base des premiers résultats communiqués par le ministère de l'Intérieur :

- **FO consolide sa place de 1ère organisation syndicale au sein des DDI en augmentant sensiblement l'écart avec la deuxième organisation (2 % en 2018, 5 % à l'issue du scrutin)**

FO	UNSA	CGT	CFDT	SOLIDAIRES	FSU	CFTC	SNISPV	CFE-CGC	STC
29,0 %	24,1 %	21,0 %	12,0 %	7,3 %	3,5 %	1,9 %	0,5 %	0,3 %	0,5 %

- **FO affirme sa place de 2ème organisation syndicale au sein des DDETS/PP, en réduisant là aussi l'écart avec la première organisation (8,3 % en 2018 en format DDCS/PP, 6 % à l'issue de ce scrutin)**

CGT	FO	CFDT	SOLIDAIRES	UNSA	FSU	CFTC	SNISPV	CFE-CGC	STC
24,6 %	18,5 %	16,6 %	15,6 %	15,2 %	5,6 %	2,3 %	1,3 %	0,2 %	0,1 %

Suite à ces résultats, notre ambition à vos côtés : continuer notre action avec et pour l'ensemble des agents des DDETS/PP, qu'ils soient issus des DDCS/PP ou des DIRECCTE, pour permettre à chacun de (re)trouver des repères et défendre ses droits dans le contexte issu de la mise en place des SGCD (procédures défaillantes ou absentes pour traiter les demandes des agents, augmentation de la charge de travail, rémunérations qui stagnent, intérimis non reconnus, reportings toujours plus nombreux, sentiment d'isolement et d'atomisation) !

Aujourd'hui comme demain

Défendons ensemble un service public de proximité solidaire et de qualité, riche de la diversité des compétences des agents